

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 11

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: Hix.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cette nouvelle a été accueillie partout avec joie. Le soir, on entendait chanter dans nos rues :

Montriond est à nous; son vignoble fertile
Remplira désormais les tonneaux de la ville.
Gravisons les sentiers de son riant bosquet,
Suivons-en les contours. En quittant leur ombrage,
Nous dirons, enchantés : « Merveilleux paysage !
Il est à nous le Crêt !
Oui, à nous ! Il est à nous le Crêt ! »

Le souvenir d'un mémorable événement se rattache à la propriété de Montriond. Bien que généralement connue, cette page de notre histoire sera relue ici avec intérêt :

C'était en l'an 1036. La société était en proie à l'anarchie féodale. Le saint évêque Henri, de Lausanne, pour avoir excommunié des seigneurs coupables d'attentats à la paix publique, était tombé sous leurs coups.

Tout était guerre et pillage, quand l'évêque Hugues, successeur de Henri, convoqua à Montriond un concile, et lui soumit les mesures qu'il jugeait propres à mettre un terme aux maux qui affligeaient la patrie.

Il fut convenu que, de l'Avent à l'Octave de l'Épiphanie, de la Septuagésime à l'Octave de Pâques, et durant le reste de l'année, depuis le mercredi, au soleil couchant, jusqu'au lundi, après le lever, toutes hostilités seraient suspendues, sous peine d'excommunication.

Quand les prélats et les principaux du pays furent tombés d'accord de proclamer la *Trêve-Dieu*, l'évêque monta sur la colline et, debout, il s'adressa au peuple qui couvrait la plaine, des rameaux verts à la main et criant : *Pax, pax, domine* (la paix, la paix, Seigneur, la paix) !

Levant au ciel la crosse pastorale, Hugues prononça la formule du serment :

« Vous jurez de n'attaquer ni l'Eglise, ni les villages, ni les villageois, ni les villageoises, ni les serfs, ni les marchands ambulants; vous jurez de n'incendier ni châteaux, ni chaumières, de ne point saccager les fruits de la terre et de ne point enlever au laboureur le bœuf ou le cheval de la charrue. »

Les évêques, les chevaliers jurèrent sur les saints évangiles, et tout le peuple répéta le serment avec des transports de joie.

Nous lisons dans le « Guide de Lausanne, » à propos de Montriond :

Montriond-le-Crêt est le centre d'une des plus belles campagnes des environs de Lausanne. Montriond a été habité autrefois par Voltaire, qui y faisait répéter ses tragédies, et par le célèbre médecin Tissot. La vue qu'on découvre du Crêt est comparable à celle qu'offre le Signal.

Le guide que nous citons a fait là une erreur, que nous avons pu constater après diverses recherches, et surtout en consultant les anciens plans et registres déposés aux archives communales.

La maison habitée par Voltaire, et où il vint se fixer vers la fin de décembre 1755, est celle qui porte le nom de *Montriond-Dapples*. Elle a passé successivement dans les mains suivantes :

1723 Jean - Daniel de Crousaz, conseiller;

1743 MM. de Wattenville et Jean-François Panchaud;

1765 Noble Frédéric Crinsoz;

1770 Frères Tissot (le docteur et le capitaine). Les frères Tissot ont possédé Montriond jusqu'en 1798, où, par héritage, il a passé à Jean-Marc-Louis-Samuel Dapples.

Voici les noms de trois propriétaires de Montriond-le-Crêt :

1723 François-Louis Bergier;

... Vevey, ministre à Lutry;

1763 J. Auboin (ou Auboen), jusqu'en 1798.

Nous ne savons à quelle époque ce domaine a été acquis par M. le docteur Verdeil, l'auteur de l'*Histoire du canton de Vaud*, ni quel est le nom du précédent propriétaire. Si quelque lecteur du *Conteur* pouvait nous donner ce renseignement, nous lui en serions reconnaissant.

L. M.

Fête de Notre-Dame.

25 mars.

A la plupart de nos lecteurs, cette date ne dit rien : c'est un jour comme un autre. Pour ceux qui se rappellent le temps où l'on fêtait la *Dame* (fête de l'Annonciation), ce jour est plein de souvenirs.

La fête de notre Dame était moitié religieuse, moitié profane. Ceux qui ne s'occupaient pas d'ensemencer leur jardin, ou de tailler quelque vigne en retard, allaient à l'église. Mais un grand nombre de personnes, de Lavaux et autres districts avoisinant Lausanne, se rendaient dès le matin à la capitale. Ce jour-là, les sonneurs de la cathédrale étaient de réquisition, car la grande cloche faisait retentir les airs de ses accents sonores. On la faisait sonner bien des fois pendant la journée. La petite cloche, dite cloche d'argent, toute enrubannée et couverte de fleurs, faisait aussi entendre son timbre de soprano.

Tous ceux qui le pouvaient, surtout les enfants, gravissaient la grande tour de la cathédrale, pour contempler de plus près le gros bourdon.

Après avoir bien regardé, lu les inscriptions, admiré la vue splendide, on se rendait, par l'escalier du Marché, à la place du Pont, où se trouvaient les marchandes d'œufs teints et où des quantités de gens en achetaient pour les *croquer*.

Une foule compacte, toujours en mouvement, se modifiait constamment, et ne disparaissait entièrement qu'à la nuit. Dans ce même quartier, où étaient autrefois les halles (espace occupé actuellement par le commencement de la rue Centrale), des femmes, venant de diverses localités du canton, se présen-

taient pour être engagées par les gens du vignoble, pour les effeuilles. — On convenait du prix, ordinairement un *Louis d'Or* (23 fr.) et dix batz d'arrhes. A cette époque, les femmes vaudoises étaient contentes de gagner ce petit salaire et tous ces louis restaient dans le pays. Maintenant, on va chercher des effeuilleuses de l'autre côté du lac, les paysannes vaudoises trouvant qu'elles ont assez d'occupations dans leurs champs. — Peut-être ont-elles raison !

Quoi qu'il en soit, voici ce qui se passa un jour de *Dame* en 18... Quelques farceurs de Lutry (il y en eut dans tous les temps) s'étaient entendus pour engager des effeuilleuses et rire aux dépens des pauvres créatures. Ils tenaient à peu près le colloque suivant :

— Etes-vous engagée ?

— Non, Monsieur.

— Eh bien je vous engage.

— Pour qui ?

— Pour Jean de Lespare, à Lutry.

Le même engagement, pour le même personnage, se fit de la même manière dans différents groupes ; et à l'époque des effeuilles, cinq ou six effeuilleuses arrivent à Lutry et demandent successivement la demeure de Jean de l'Esparre... Les pauvres femmes étaient mystifiées, le vigneron *Jean de l'Esparre* n'existait pas. Celui qui avait porté ce nom, personnage légendaire, n'était connu que par un portrait peint sur la porte d'une ancienne horloge... On peut se figurer les lazzis qui accueillirent partout les trop crédules effeuilleuses, qui durent chercher du travail ailleurs ou regagner leurs villages.

(F. d'avis de Lavaux.)

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi, à propos de la graphologie, de défendre une opinion autre que celle qui a été émise dans le *Conteur* de samedi dernier. Un de vos abonnés, qui se dit paysan jusqu'au bout des ongles et qui a le temps de perdre chaque jour quelques heures devant son miroir, prétend qu'il ne faut donner aucune confiance à cette science. Je regrette de ne pas avoir sous les yeux quelques lignes de ce même abonné, car je suis sûr que je pourrais alors lui prouver par *a* plus *b* : d'abord que son écriture n'est pas celle d'un paysan, et ensuite qu'elle correspond exactement à son caractère.

Il est en effet de toute évidence que la graphologie est une science exacte, l'écriture n'étant autre chose qu'une des manifestations extérieures de l'individu. Lorsqu'on voit parler une personne, on se rend compte plus ou moins, selon la faculté d'observation qu'on a, de sa nature, de son tempérament, de son caractère, à la façon dont elle s'exprime et aux gestes dont elle se

sert. Une personne nerveuse, excitable, aura des gestes saccadés, vifs, nombreux, tandis qu'une personne froide, impénétrable, n'en fera presque pas. Or, l'écriture, qui est un geste en petit, se trouve être forcément sous l'influence directe du caractère; c'est si vrai que chez une même personne, l'écriture, qu'elle soit penchée, droite ou renversée, présente toujours les mêmes traits et le même aspect. Et pourquoi encore, quelqu'un ferait-il une lettre toujours de la même façon, alors qu'une autre personne la fait toujours autrement? On voit ainsi des gens qui ne mettent jamais la ponctuation ni les points sur les *i*, signe de désordre, de distraction, ou de grande préoccupation; les uns font à leur *t* minuscule une barre se terminant en massue, signe d'opiniâtreté, d'entêtement même; les autres placent cette même barre au-dessus du jambage de la lettre, de façon à ce qu'elle se perde dans le papier, ce qui est un signe incontestable de disposition à la rêverie, de détachement des choses terrestres, d'indécision.

On pourrait citer mille exemples pareils, mais ce serait abuser de votre obligeance. Je termine donc en assurant encore une fois à votre abonné que s'il n'a aucune confiance dans la graphologie, c'est qu'il est tombé entre des mains peu expertes, qui n'ont su lui donner de cette science qu'une fausse idée.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération,

Hix.

Lo café manqua.

On a bio étrè rettà coumeint on reldzo, y'a adé on iadzo iò on fà faux-bon et iò on n'est pas quie à picolon.

Po on bon vegnolan, Henri étai on bon vegnolan. On iadzo pè la vegne, l'étai on sàcro à l'ovradzo, et sà que dussè focherà, retèssi, portà la lotta, à bin repliantà lè passés, rebolià à provagni, l'étai d'attaque et à li lo ponpon. Mâ po bâirè on verro, ne sè fasà pas teri l'orolhie non plie, et on iadzo que l'avai agottà clia tant bouna tisanna, ma fâi: « Vive la joie! fivàvè qu'on sorcier, et fasà soveint « récidive. » L'avai pou à preteindrè; mâ lè dettès lâi fassont pas défaut, et, pourro coumeint lè rattès, poivè derè: « Mè fotto dè la misère, l'abondance ne mè pào rein! » Dou verro lo fassont tsantà et adon l'étai lo pe benhirào dâi z'hommo.

Sa fenna, onna bouna vilhie, sorda coumeint onna toupèna, ne fasà pas grand pussa; mâ le respectàvè gaillà se n'hommo, et po lo provà, le sè mette assebin à caressi lo bossaton, et s'accordàvont adrâi bin. Viquessont solets lè dou; lè z'einfants étiont à maîtrè; et

quand l'aviont fauta d'on coup dè man, lè vesins étiont quie, et tot étai de.

Quand clia novalla maladi, que lâi diont l'influeinsa, est arrevàvè pè châttrè, l'a coumeinci pè eimpougni cé pourro Henri, qu'a bo et bin passà l'arma à gautse ein dou iadzo veingt-quatre hàorès. C'étai on dévai lo né, et sa fenna qu'avai onna trimbalàie à laissi reposà droumessâi coumeint 'na soupa.

Lo leindéman matin, le châttrè frou la premire, coumeint dè coutema, po fèrè lo café. Quand l'a z'u met lè z'écouallettès su la trabilia et que l'a z'u rafonçà la cafetière, lo Henri ne sè levàvè rein, que cein èbâyivè la pernetta. Adon le s'ein va decoutè lo lhi po derè à se n'hommo dè sè levà; mâ quand le vâi que pioncè adé, le lo séco on boccon ein faseint: « Allein! tè lâivè-tou, vilhio fou? qu'est-te cein que cliaò manairès; vouâiquie lo premi iadzo que te manquè lo café! »

Ma fâi, coumeint bin vo peinsà, Henri avai sè résons po restà à lhi, et la fenna a bintout z'u vu que l'estiussa étai bouna.

Parrain et marraine de 3834 enfants.

La date du 16 mars nous a rappelé un curieux épisode du règne de Napoléon III. Nous voulons parler du fameux *parrainage impérial*. Voici à ce sujet quelques détails empruntés à l'*Histoire du second Empire*, par Ernest Hamel:

« Messieurs, dit M. de Morny aux membres du Corps législatif, dans la séance extraordinaire du dimanche 16 mars 1856, cette nuit, à 4 heures, l'empereur a envoyé un officier d'ordonnance pour informer le Corps législatif de l'heureuse délivrance de l'impératrice. Sa Majesté est accouchée, à trois heures un quart, d'un prince impérial. »

A cette nouvelle, les cris de: « Vive l'empereur! » retentirent de toutes parts.

L'impérial enfant reçut les prénoms de Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph. Jean, du nom de son parrain, le pape Pie IX, et Joseph, de celui de sa marraine, la reine de Suède, qui se nommait Joséphine.

Le baptême du prince eut lieu le lendemain, dans la chapelle du château des Tuileries. C'était le jour des Rameaux. Ce jour-là, l'empereur décida qu'il serait parrain et que l'impératrice serait marraine de tous les enfants nés en France dans la journée du 16 mars. En même temps, des gratifications considérables, prélevées sur les fonds de la liste civile, furent accordées aux bureaux de bienfaisance d'une foule de villes et de communes où se trouvaient situés les domaines de la couronne.

L'empire était alors au point culminant de sa prospérité. On croyait à sa

durée éternelle, à l'avenir de l'enfant qui venait de naître. Ce fut, pendant quelques jours, une pluie d'adresses de félicitations de la part du monde officiel. »

On pensera peut-être que le chiffre de 3834 enfants nés le même jour est exagéré, car le nombre des naissances en France est loin d'être aussi considérable. Mais au moment de l'annonce du parrainage impérial, l'empereur et l'impératrice se sont prêtés à une petite supercherie consistant à déclarer comme étant nés le 16 mars, les enfants nés le 15 et le 16 mars. Presque tous les fileuls de l'impératrice, faisait remarquer le *Figaro*, appartiennent à des familles nécessiteuses. Ils ne manifestent guère leur existence que par des demandes de secours. L'impératrice en reçoit, depuis l'exil, et surtout depuis la mort de son fils, un nombre considérable.

Par cette institution, Napoléon III voulait pour ainsi dire associer personnellement par un lien aimable, quoique fictif, un grand nombre de Français au sort de son fils.

Tous ces projets se sont naturellement évanouis avec le 4 septembre.

Voici le fac-simile du parchemin délivré à chacun des fileuls de l'empereur et de l'impératrice. Cette pièce aura un jour un intérêt historique:

DE PAR L'EMPEREUR

L'EMPEREUR ayant décidé qu'il serait *Parrain* et l'IMPÉRATRICE *Marraine* des Enfants légitimes nés en France le même jour que le *Prince impérial*,

NOUS, MINISTRE D'ÉTAT ET DE LA MAISON DE L'EMPEREUR,

Déclarons que la demande faite par le Sieur et la Dame *Gangloff*, Pierre-Jean-Hyacinthe, domicilié à Saint-Pierre-les-Calais, a été agréée par *Leurs Majestés impériales*, et que leur fils *Léopold-Hyacinthe*, né le 16 mars 1856,

EST FILLEUL DE L'EMPEREUR ET DE L'IMPÉRATRICE.

En foi de quoi, nous avons délivré le présent Brevet.

Donné à Paris, le quinze août mil huit cent cinquante-six.

Par le Ministre,
Le Secrétaire général,
(Signature).

Le Ministre d'Etat
et de la Maison de l'Empereur,
(Signature.)

Le premier amour du roi Humbert.

Dans une étude fort curieuse sur la famille royale d'Italie, l'excellente *Revue illustrée* nous raconte ainsi le premier amour du roi Humbert:

Quand Victor Emmanuel songea à marier Humbert, il tourna immédiatement les regards vers la maison de Habsbourg, d'où étaient déjà sorties les épouses des précédents rois de Piémont. Son choix tomba sur une jeune archiduchesse aussi jolie que spi-